

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n°06/2011 du 26 septembre 2011

Préavis municipal relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de frs 50'000.-

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général l'autorisation de disposer d'une réserve de frs 50'000.- par année.

2. Préambule

La Municipalité est d'avis qu'il serait souhaitable que le Conseil général lui donne l'autorisation de disposer d'une réserve de frs 50'000.- par année, pour des dépenses imprévues qui pourraient survenir dans le cours de l'année.

Cette autorisation serait renouvelée tacitement jusqu'à nouvel avis.

3. Conclusion

En conclusion des éléments ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission
Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

La Municipalité est autorisée à disposer d'une réserve de frs 50'000.- par année pour des dépenses imprévues qui pourraient survenir dans le cours de l'année.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud